

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre 24072

SEANCE du : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 2 avril 2024.

ETAIENT PRESENTS	S		
Thierry BAUDOUIN	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN		Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	

Anne ROUX,	Sandra CAILTON,	Jamel CHENIOUR,
pouvoir à Bruno BODIN	pouvoir à Marinette TALLIER	pouvoir à Bruno COTHOUIS
Rodolph THIBAUDEAU,	Jean-François MOREAU,	Stéphanie FILLON,
pouvoir à Constance MACKOW	pouvoir à Bérangère BAZANTAY	pouvoir à Véronique VILLEMONTEIX
Anita BRIFFE,	Nathalie MOREAU,	Florence BAZZOLI,
pouvoir à Pierre MORIN	pouvoir à Etienne HUCAULT	pouvoir à Pascale GABILY
Sandrine DELUGEAU	pouvoir à Edoinie ModraEl	

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Engagement de procédure et signature de l'accord cadre pour le programme fauchage – élagage sur la commune de Bressuire et les communes déléguées

Bérangère BAZANTAY présente le dossier.

L'accord cadre de fauchage et élagage sur la commune de Bressuire et ses communes déléguées est arrivé à échéance.

La Collectivité envisage de lancer une consultation de marchés publics, sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, selon les articles R2124-1, L2124-2, L1111-4, L2125-1, R2121-8, R2162-4, R2162-5, R2162-13, R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il s'agira de recourir à un accord cadre mono-attributaire à bons de commande de 12 mois renouvelable 3 fois, soit une durée totale de 4 ans.

L'accord cadre à bons de commande sera conclu sur les montants suivants :

Montant maximum sur les 12 mois : 170 000 € HT soit 204 000€ TTC
 Soit pour les 4 ans, montant maximum : 680 000 € HT soit 816 000€ TTC

Vu les articles R2124-1, L2124-2, L1111-4, L2125-1, R2121-8, R2162-4, R2162-5, R2162-13, R2162-14 du Code de la Commande Publique,

Accusé de réception en préfecture 079-217900497-20240412-DG\_DEL\_2024\_072-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024

## Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER l'engagement de la procédure de consultation de l'accord-cadre relatif au programme de fauchage-élagage sur la commune de Bressuire et ses communes déléguées, de sa signature, conformément aux montants ci-dessus pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois – durée totale : 48 mois
- D'IMPUTER la dépense sur les crédits ouverts au budget

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER ^

manuelle MENARD